

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 9 novembre 2022

Délibération n° 20221109.2

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 8	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 3	
Absents : 3	- dont abstention : 0

Le jeudi 9 novembre 2022 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 04/11/2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET.

DABOUT), Monsieur Yoann LEVÊQUE (procuration à Mr Patrick ROCHE) et Monsieur Thibaut MARTINEZ (procuration à Mr Yoann VIOLLET)

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION : Madame Nathalie BERTRAND (procuration à Mme Marie-Aude

ABSENTS : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN, Monsieur Marc BUISSON et Madame Françoise DUSSUC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Florence BERGER

OBJET :
Stagiarisation de l'ATSEM

Suite à la démission de Madame Dominique FORAY, la personne occupant les fonctions d'ATSEM a eu un premier CDD du 1^{er} septembre au 22 octobre 2022 et un autre du 7 novembre au 16 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter, à partir du 3 janvier 2023, cette personne en se conformant au tableau des emplois voté au conseil municipal du 21 juillet 2022.

Elle sera recrutée :

- sur la grille sanitaire et sociale comme ATSEM principale deuxième classe, cadre d'emploi de catégorie C (échelle C2) car elle a un CAP Petite Enfance et le concours d'ATSEM de la fonction publique territoriale,
- avec une ancienneté reprise selon son temps de travail le plus important dans le secteur privé ou le secteur public qui permettra de définir son Indice Majoré de l'échelle C2

Elle sera stagiarisée sur une période d'une année (3 janvier 2023 au 2 janvier 2024). Elle devra suivre une formation de titularisation organisée par le CNFPT à réaliser durant cette année. Au terme de cette durée, elle sera titularisée sur le poste si toutes les conditions sont requises.

Le Conseil municipal après délibération décide :

- de recruter sur la grille sanitaire et sociale comme ATSEM principale deuxième classe cadre d'emploi de catégorie C (échelle C2) Madame Julie CANCIANNI,
- de stagiariser ce nouvel agent à compter du 1^{er} janvier 2023.

001-210103214-20221117-20221109-2-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

